

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 24
ayant pris part à la délibération : 22
Date de convocation : 13 septembre 2019
Date d'affichage : 13 septembre 2019

Envoyé en préfecture le 24/09/2019
Reçu en préfecture le 24/09/2019
Affiché le 
ID : 077-217702380-20190920-2019_058-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JOUARRE**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
DU 20 SEPTEMBRE 2019**

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Étaient présents : Philippe GAUTHERON – Carine DENOENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHET – Sandra MEUNER – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Gwénaëlle LEMÉE – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Gwénaëlle LEMÉE
Katiana REBEL a donné pouvoir à Philippe GAUTHERON
Elisabeth DIEU a donné pouvoir à Fabien VALLÉE

Absents : Carole GUILLOT – Marc LAURENT

Secrétaire de séance : Sandra MEUNIER

DÉLIBÉRATION 2019-058 : ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION n° 2019-042 du 07/06/2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 07 juin 2019, l'acquisition de 2 lots – Bâtiment rue du Petit Palais a été voté.

Or, une erreur sur le montant rend imprécise cette délibération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'explication du maire, à l'unanimité

ANNULE la délibération n°2019-042 du 07 juin 2019.

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Jouarre, le 24 septembre 2019
Le Maire,
Fabien VALLEE

